

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

11 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****SOUS-AMENDEMENT**

N ° 340

présenté par  
Mme Rixain

à l'amendement n° 218 de Mme Grandjean

-----

**APRÈS L'ARTICLE 1ER BIS**

Supprimer le dernier alinéa de cet amendement.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent sous-amendement vise à corriger un éventuel effet de bord de l'amendement. En effet, le dispositif dans sa globalité va dans le sens d'une plus grande protection des deux conjoints dans le cadre de la procédure du crédit à la consommation, mais la signature obligatoire de l'offre de prêt quand les remboursements y sont prélevés pourrait forcer des personnes à signer une offre de prêt au seul prétexte qu'elles ont un compte partagé avec un emprunteur.